

# Les conditions de travail des travailleurs d'âges différents

## Introduction

Le vieillissement de la population suppose un accroissement de la participation des personnes âgées au marché du travail. Afin de rendre cette participation accrue possible, il est important d'examiner les facteurs qui facilitent ou qui entravent l'allongement de la durée de la vie active. Si l'on souhaite rendre le travail plus durable tout au long de la vie, il faut créer des conditions de travail qui aident les travailleurs à rester en activité jusqu'à l'âge légal de la retraite.

De nombreux facteurs interviennent dans le cadre du travail durable: les caractéristiques individuelles, les éléments liés au travail, les normes sociales et le contexte institutionnel. Le présent rapport se penche sur le rôle des conditions de travail pour permettre un travail durable tout au long de la vie en s'appuyant sur les données de l'enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS 2015) d'Eurofound. Il analyse les conditions de travail de différents groupes d'âge et établit un lien entre ces conditions et trois des paramètres du travail durable: l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la santé et le bien-être, et les perspectives de carrière. Il examine également les différences qui existent au niveau des conditions de travail en fonction du genre, de la profession et du pays.

## Contexte politique

Ces dernières années, de nombreux États membres ont relevé l'âge de la retraite et mis en place des incitations financières visant à encourager la population à travailler jusqu'à un âge plus avancé. Dans quelques cas, des efforts ont été consentis en vue d'améliorer les conditions de travail. Au niveau de l'Union européenne, le socle européen des droits sociaux a pour objectif d'encourager la convergence vers de meilleures conditions de travail et de vie. Parmi ses principes figure le déploiement d'efforts pour rendre le travail durable, tels que: la formation et l'apprentissage tout au long de la vie; des formules de travail souples permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée; et le droit à un environnement de travail adapté aux besoins des travailleurs. Le socle européen des droits sociaux et la stratégie «Europe 2020» tendent tous deux à augmenter les taux d'emploi à tous les niveaux, ce qui suppose la prise en considération de tous

les groupes d'âge dans les réflexions visant à améliorer les conditions de travail. En outre, dans l'accord autonome relatif au vieillissement actif récemment conclu, les partenaires sociaux européens s'engagent à aider les travailleurs âgés à participer activement au marché de l'emploi jusqu'à l'âge de la retraite.

## Principales conclusions

De mauvaises conditions de travail ont une incidence négative sur les paramètres du travail durable pour tous les travailleurs, quel que soit leur âge. Les travailleurs exposés à des risques physiques et soumis à des exigences quantitatives (qui doivent travailler à des cadences élevées et respecter des délais très stricts et très courts) sont plus susceptibles d'être en mauvaise santé et de moins bien concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. Ils sont aussi plus enclins à affirmer qu'ils ne seront pas capables de continuer à travailler jusqu'à 60 ans. L'intention de prendre un départ à la retraite anticipé est également associée, dans une mesure non négligeable, à la mauvaise gestion et aux violences au travail.

Certains aspects des conditions de travail restent stables ou se détériorent jusqu'à l'âge de 55 ans avant de s'améliorer. Les travailleurs âgés de 55 ans et plus font état d'une réduction de l'exposition aux risques physiques, d'une diminution du temps de travail hebdomadaire et d'une augmentation d'autonomie concernant leur temps de travail. Les travailleurs âgés déclarent également arriver à un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Cependant, ils participent aussi moins aux formations, et leurs perspectives de carrière sont plus limitées.

Les travailleurs âgés de 45 à 54 ans indiquent être soumis à moins d'exigences quantitatives, mais leur niveau d'exposition aux risques physiques est presque aussi élevé que celui des jeunes travailleurs.

L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un enjeu critique pour les travailleurs âgés de 35 à 44 ans, car ils ont tendance à avoir des horaires plus longs et ont davantage de responsabilités familiales.

Les résultats sont mitigés pour les travailleurs plus jeunes (âgés de moins de 35 ans) en ce qui concerne l'environnement social au travail. Ils sont plus susceptibles

de bénéficier d'un soutien social et d'encouragements positifs de la part de leurs collègues et de leur supérieur, mais ces travailleurs – en particulier les femmes – doivent également faire face à davantage de violences au travail. Il y a par ailleurs une plus grande probabilité qu'ils travaillent sous des contrats temporaires, un facteur qui peut contribuer à l'insécurité de l'emploi accrue dont ils font état.

Une analyse des conditions de travail des travailleurs d'âges différents doit également tenir compte des différences entre les professions. Pour toutes les catégories d'âge, un niveau professionnel inférieur est associé à une moins bonne santé et à un bien-être moins élevé ainsi qu'à des perspectives de carrières plus limitées. Dans les professions d'un niveau peu élevé ou moyen, en particulier, les conditions de travail restent mauvaises tout au long de la vie. Lorsque l'on connaît de mauvaises conditions de travail à partir d'un jeune âge, les conséquences liées à ces conditions risquent de s'accumuler jusqu'à avoir des répercussions négatives à un âge plus avancé.

Sans surprise, on constate que les conditions de travail varient en fonction des pays et en fonction du groupe d'âge au sein des pays: la Hongrie et la Grèce enregistrent des résultats sensiblement moins bons que tous les autres pays en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée chez les travailleurs âgés. En ce qui concerne les travailleurs exerçant la même profession, les différences qui existent dans les paramètres des conditions de travail entre les pays sont également évidentes.

Les paramètres du travail durable ont une incidence sur la durée escomptée de la vie active – et pas forcément de la manière dont on s'y attend. La durée de la vie active en Belgique, par exemple – un pays qui présente des résultats généralement bons en matière de travail durable –, est plus courte. Au contraire, en Estonie – un pays qui enregistre de moins bons résultats en ce qui concerne les paramètres du travail durable –, la durée de la vie active est plus longue et les taux d'emploi des personnes âgées plus élevés. Ces divergences peuvent être dues à des accords institutionnels différents qui facilitent ou entravent la retraite anticipée.

## Orientations politiques

**Importance des conditions de travail pour les travailleurs âgés de 55 ans ou plus:** c'est précisément à l'âge de 55 ans que la participation au travail décline sensiblement. Des conditions de travail telles qu'un environnement physique propice, une diminution des exigences quantitatives et une autonomie concernant le temps de travail augmentent la probabilité que les travailleurs continuent d'exercer leurs fonctions lorsqu'ils sont âgés de 55 ans ou plus.

**Reconnaissance du rôle joué par le contexte institutionnel national:** les contextes institutionnel et social jouent un rôle important dans la détermination de la durée de la vie active. L'allongement de la vie active dépend donc des mesures adoptées dans les domaines des systèmes de retraite, de la santé, de l'éducation et des soins.

**Rôle particulier des partenaires sociaux sur les lieux de travail:** les différences qui existent entre les pays en ce qui concerne les conditions de travail doivent être prises en compte, par exemple, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national de l'accord-cadre des partenaires sociaux relatif au vieillissement actif. Le rôle que les représentants des employeurs et des travailleurs peuvent jouer au niveau national, au niveau sectoriel et au niveau des lieux de travail est essentiel.

**Élargissement des définitions des «emplois pénibles»:** les professions dans lesquelles le travail tout au long de la vie a des répercussions négatives sur les paramètres du travail durable requièrent une attention particulière. Le contexte physique, l'organisation du travail et l'environnement social (y compris les risques psychosociaux) doivent être pris en considération. Dans cette optique, dans les pays où les emplois pénibles sont définis et bénéficient d'un traitement spécial, les risques psychosociaux doivent entrer en ligne de compte.

**Priorité donnée à la formation des travailleurs âgés:** l'un des enjeux liés à l'évolution démographique est le maintien et la mise à jour des compétences de la main-d'œuvre. Pour augmenter la proportion de travailleurs âgés qui participent à l'apprentissage et à la formation sur le lieu de travail, la mise en œuvre du premier principe du socle européen des droits sociaux (formation sur le lieu de travail pour les travailleurs âgés de plus de 45 ans) devrait être une priorité.

**Suivi des tendances dans le monde du travail:** les évolutions dans le monde du travail sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les conditions de travail des travailleurs de tous âges et d'avoir une incidence sur le travail durable tout au long de la vie. Le recours à des contrats temporaires (actuellement fortement limité aux jeunes travailleurs), par exemple, pourrait s'étendre à d'autres groupes d'âge, ce qui pourrait avoir des conséquences. Dans le même temps, les évolutions technologiques associées à la numérisation du travail peuvent offrir des possibilités de participation pour les travailleurs âgés. Les recherches et les travaux politiques doivent permettre d'assurer un suivi de ces évolutions.

**Nécessité d'effectuer des recherches plus poussées sur le rôle de la motivation:** enfin, il ressort de l'analyse bibliographique que la motivation est l'un des facteurs clés qui contribuent à ce que les travailleurs restent en activité jusqu'à un âge avancé. Cet aspect doit être étudié plus en détail.

### Informations complémentaires

Le rapport *Working conditions of workers of different ages* (Conditions de travail des travailleurs d'âges différents) est publié à l'adresse [www.eurofound.europa.eu/publications](http://www.eurofound.europa.eu/publications).

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Oscar Vargas Llave, chargé de recherche, à l'adresse: [ova@eurofound.europa.eu](mailto:ova@eurofound.europa.eu)